

Distribution limitée

WHC-04/7 EXT.COM/INF.7
Paris, 2 décembre 2004
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Septième session extraordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO, salle II
6 – 11 décembre 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire : Ajustements au budget 2004-2005

Documents d'information

RESUME

Ce document fournit des informations sur les deux sujets suivants :

- Analyse par les Organisations consultatives des fonds requis pour leurs services
- Inventaire rétrospectif des biens inscrits et développement d'un serveur de cartographie amélioré

Analyse par les Organisations consultatives des fonds requis pour leurs services

I. Introduction

1. Au cours des années, les trois Organisations consultatives auprès du Comité du patrimoine mondial – l’UICN, l’ICOMOS et l’ICCROM – ont essayé de fournir la plus haute qualité de conseil et d’appui au Comité du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial, aux Etats parties et aux autres acteurs du système du patrimoine mondial. Elles ont toutes trois constaté une augmentation considérable du volume de travail associé au patrimoine mondial ces dernières années. L’augmentation du nombre et de la durée des réunions statutaires, scientifiques et administratives a entraîné un plus grand nombre d’heures de travail et un accroissement de la documentation sur le patrimoine mondial. En outre, la tendance à travailler de manière plus stratégique, bien que très positive, a également signifié plus de temps passé à la planification, l’analyse et l’élaboration d’une stratégie.
2. Pour l’UICN et l’ICOMOS, l’augmentation de la complexité et du nombre des propositions d’inscription a également entraîné une augmentation des frais, ainsi que la nécessité de solliciter davantage de contributions bénévoles de la part des membres de leurs réseaux internationaux d’experts. Cela est aggravé par le fait que la qualité des propositions d’inscription laisse souvent à désirer, ce qui exige un surcroît de recherches pour les Organisations consultatives. La haute qualité des évaluations dépend non seulement de la mission effectuée sur le site, mais également de la consultation avec d’autres experts ayant une bonne connaissance du bien, de la consultation de la documentation, et de la décision finale des groupes d’étude sur le patrimoine mondial de chaque Organisation.
3. En conséquence, les Organisations consultatives demandent au Comité du patrimoine mondial un réexamen des ressources financières allouées pour le règlement des divers services qu’elles fournissent, espérant que ce réexamen aboutira à une affectation de ressources pour l’exercice biennal 2006-2007 qui corresponde mieux aux frais réels engagés par les Organisations consultatives dans l’exercice de leur travail pour la mise en œuvre de la *Convention*.

II. Considérations sur le budget de l’UICN

4. Le travail réalisé par l’UICN dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial* a considérablement augmenté ces dernières années – aussi bien en complexité qu’en volume –, ce qui exige d’importants apports en termes d’appui professionnel et de temps d’experts.
5. Le Tableau 2 ci-après présente une analyse du financement des services de conseil de l’UICN (à l’exclusion du suivi réactif ou des activités de formation) :

- La colonne 1 présente le détail du financement actuel fourni par le Fonds du patrimoine mondial pour les services de conseil fournis par l'UICN en 2004 ;
- La colonne 2 présente les montants nécessaires permettant à l'UICN de maintenir son niveau actuel d'engagement ;
- La colonne 3 indique l'augmentation générale requise ;
- La colonne 4 fournit les détails de la contribution exacte non payée de l'UICN et des experts de la CMAP à la *Convention du patrimoine mondial*.

6. **Evaluations :** Le processus d'évaluation de l'UICN exige généralement un expert pour effectuer la mission sur le terrain et rédiger le projet de rapport d'évaluation, ainsi que la contribution de critiques experts indépendants. Actuellement, les évaluateurs sur le terrain reçoivent de modestes honoraires de 500 à 1 000 dollars EU pour des missions de quatre à huit jours (certaines missions peuvent durer jusqu'à deux semaines, suivant la superficie, la complexité et l'accessibilité du bien), et jusqu'à six jours de travail en plus pour étudier la documentation, faire des recherches, et rédiger le rapport. De plus, il est demandé en moyenne à une dizaine d'experts internationaux de réaliser des revues théoriques de chaque proposition d'inscription. Jusqu'à présent, ce processus est totalement bénévole ; mais les experts font de plus en plus remarquer qu'ils ne pourront maintenir à l'avenir ce niveau d'engagement à titre bénévole.

7. Le coût réel d'engagement d'experts internationaux pour une telle durée serait de 8 000 dollars EU par proposition d'inscription, comme le montre le Tableau 1 ci-après. La contribution volontaire d'experts, venant essentiellement de la Commission mondiale pour les aires protégées (CMAP), représente donc au moins 7 000 dollars EU par proposition d'inscription (sachant que le plafond de paiement est fixé à 1 000 dollars EU). Il n'est plus possible pour l'UICN de continuer à demander en permanence la contribution bénévole d'experts internationaux de premier plan, membres de ses réseaux, et d'attendre la plus haute qualité en matière de recherche et d'établissement de rapports. Bien que le prix normal du marché soit de 500 dollars EU par jour, l'UICN propose de payer ses experts 200 dollars EU par jour pour toutes les missions et la participation à des réunions.

Tableau 1 : Coût réel de l'évaluation d'une nouvelle proposition d'inscription par des experts internationaux (Rémunération de 500 dollars EU/jour en moyenne)

2 jours de préparation avant la mission	1 000 dollars EU
6 jours de mission (y compris le voyage) (les missions peuvent durer de 4 à 14 jours)	3 000 dollars EU
4 jours pour rédiger le rapport final et communiquer avec l'UICN et la commission sur le patrimoine mondial	2 500 dollars EU
5 critiques externes indépendants (honoraires moyens de 300 dollars par étude ou par jour)	1 500 dollars EU
TOTAL	8 000 dollars EU

8. Dans le cadre du processus d'évaluation des propositions d'inscription pour le patrimoine naturel, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la Nature du PNUE rédige des fiches descriptives pour chaque site ; ces fiches

sont ensuite vérifiées par les Etats parties et rendues consultables sur Internet après l'inscription des biens. Chaque année, le PNUE-WCMC alloue une subvention de plus de 11 000 dollars EU (suivant le nombre de propositions d'inscription) au travail associé au patrimoine mondial lorsque les fonds manquent. Le PNUE-WCMC a clairement indiqué à l'UICN que cette situation ne peut pas durer.

9. Le nombre de propositions d'inscription que l'UICN reçoit chaque année pour évaluation, ainsi que la complexité des propositions d'inscription, augmentent depuis cinq ans. Cela est notamment dû au nombre croissant de paysages culturels et de biens en série complexes. Malheureusement, la qualité des propositions d'inscription ne s'est pas améliorée, ce qui ajoute parfois un travail considérable au processus d'évaluation. Les biens très vastes ou complexes exigent aussi un travail supplémentaire et il faut souvent deux experts pour effectuer la mission sur le terrain. Cela a été notamment le cas pour les Aires protégées des trois fleuves parallèles au Yunnan et pour l'Aire protégée de la région florale du Cap. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour assurer un examen complet de tels dossiers.
10. En outre, il est demandé à l'UICN de passer en revue toutes les nouvelles informations reçues pour en moyenne cinq sites par an – précédemment renvoyés ou dont l'examen avait été différé par le Comité, ou pour des extensions mineures. Aucun financement n'est actuellement prévu pour ce travail qui exige l'apport technique de plusieurs experts indépendants. S'agissant des paysages culturels, l'UICN a passé en revue six propositions d'inscription de ce type en 2002 / 2003, et neuf en 2003 / 2004. Là encore, aucun financement particulier n'est prévu pour ce travail. Cela est préoccupant car l'UICN est consciente qu'un certain nombre de propositions d'inscription de paysages culturels et de biens en série sont en cours de préparation par les Etats parties.
11. **Réunions :**
Le nombre de réunions auxquelles il est demandé à l'UICN de participer est en augmentation. Celles-ci incluent les réunions du Comité du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, les réunions sur l'établissement de rapports périodiques, l'étude ou l'harmonisation des Listes indicatives, les réunions thématiques (par exemple sur le patrimoine géologique ou marin), et diverses autres réunions techniques. Dans la plupart des cas, il n'est pas prévu d'autre financement que celui des voyages, des allocations journalières des experts et de la préparation des communications. En outre, il est demandé à l'UICN de participer à ces réunions au tout dernier moment, ce qui crée des pressions sur la coordination des activités. L'UICN ne peut garantir sa participation et son engagement effectif à ces réunions sans financement adéquat.
12. **Services de conseil :**
En raison de l'augmentation du volume de travail et de sa complexité grandissante, les collaborateurs de l'UICN dans l'ensemble de l'Union (y compris les Bureaux régionaux et nationaux et les programmes thématiques globaux) apportent régulièrement un appui technique aux activités du

patrimoine mondial. La revue technique des demandes d'assistance internationale (55 en octobre 2004) exige jusqu'à une demi-journée de travail d'un collaborateur par demande, ainsi que des compétences régionales spécialisées. Cela est actuellement fait à titre bénévole, mais il est essentiel de maintenir la crédibilité de l'avis de l'UICN. La participation aux réunions d'établissement ou de revue des Listes indicatives, suite à la demande du Comité pour un travail plus « en amont » de la part des Organisations consultatives, exige un apport technique considérable qui est actuellement effectué à titre bénévole. Pour maintenir les standards escomptés par le Comité et aider efficacement les Etats parties, ce travail doit bénéficier d'un financement supplémentaire.

13. Frais généraux :

La politique officielle de l'UICN est de facturer 17 % du budget total d'un projet pour les frais généraux, comme le font d'autres organisations. Jusqu'à maintenant, l'UICN a fait une exception pour le contrat du patrimoine mondial, en ne prenant que 10 %. Il s'avère toutefois nécessaire de faire passer ce montant à 12 % du budget total à l'avenir.

14. Afin d'intégrer les dépenses présentées dans le Tableau 2, il faudrait ajouter un montant total de 137 109 dollars EU par an. Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'UICN a reçu 693 870 dollars EU pour des services de conseil. Pour l'exercice biennal 2006-2007, il faudrait augmenter le budget pour le faire passer à $693\,870 + 274\,218 = 968\,088$ dollars EU, ce qui représente une augmentation de 39% par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Dans la négative, l'UICN devra s'informer auprès du Comité sur le choix du travail qu'elle ne prendra plus en charge et sur la manière de sélectionner un nombre limité de propositions d'inscription correspondant à ce que le budget actuel permet de traiter.

Tableau 2 : Analyse du financement annuel des services de conseil de l'UICN pour le patrimoine mondial

Tous les chiffres sont en dollars EU		1	2	3	4
		CONTRAT UNESCO	MONTANT REQUIS PROPOSE	AUGMENTATION	ESTIMATION CONTRIBUTION NON PAYEE
1	Evaluations des propositions d'inscription				
1A	Missions d'évaluation : Voyages et allocations journalières (15 missions en 2004)	34 800	45 000	10 200	-
1B	Rémunérations/honoraires des évaluateurs, apport du réseau de la CMAP	24 000	40 000	16 000	105 000
1C	Services du PNUE-WCMC : fiches descriptives des sites naturels, analyses comparatives mondiales	30 000	41 562	11 562	11 562
1D	Réunions de la Commission du patrimoine mondial de l'UICN (2 réunions)	12 350	15 000	2 650	10 500

1E	Revue des propositions d'inscription différées/renvoyées et des extensions mineures (5 par an en moyenne)	-	1 500	1 500	1 500
1F	Revue des paysages culturels (5 par an en moyenne)	-	1 500	1 500	1 500
1G	Documentation, impression et traduction	22 135	25 500	2 865	5 000
2	Réunions statutaires et autres				
2A	Réunions du Comité du patrimoine mondial (2 réunions)	13 400	20 000	6 600	7 000
2B	Réunions du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives (4 réunions)	5 000	5 000	-	2 000
2C	Autres réunions du patrimoine mondial : voyages et allocations journalières	2 100	6 000	3 900	8 000
3	Stratégie globale				
3A	Analyse de la Liste et des Listes indicatives	10 500	10 500	-	-
3B	Etudes thématiques mondiales	16 350	16 350	-	-
4	Services de conseil				
4A	Appui professionnel - coordination du processus d'évaluation et de Stratégie globale	142 700	192 700	50 000	12 000
4B	Examen des demandes d'assistance internationale à 130 dollars EU par demande (55 demandes étudiées jusqu'en octobre pour 2004)	-	7 800	7 800	7 800
4C	Apport professionnel des Bureaux régionaux et nationaux ainsi que d'autres Programmes mondiaux	-	10 000	10 000	8 000
4D	Travail en amont effectué par l'UICN pour aider les Etats parties à la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	-	5 000	5 000	8 000
5	Frais généraux				
5A	Frais généraux / communications	34 850	42 382	7 532	25 191
5B	Provision pour imprévus (fluctuation du dollar, missions supplémentaires, dépenses imprévues)	5 000	5 000	-	-
	Total Services de conseil	353 185	490 294	137 109	213 053

III. Considérations sur le budget de l'ICOMOS

15. Le travail réalisé par l'ICOMOS, en tant qu'Organisation consultative du Comité du patrimoine mondial, ne cesse d'augmenter et demande des ressources humaines supplémentaires et plus de temps aux spécialistes.
16. Le travail relatif à l'examen des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a évolué et nécessite un investissement accru en terme de temps, et souvent de contribution par un éventail plus large de spécialistes à chacune de ses étapes. Les propositions d'inscription sont plus complexes, et la demande pour améliorer la qualité des évaluations, tant au niveau de l'information que de l'analyse des biens, appelle du temps et des ressources accrues.
17. Les implications en termes de charge de travail et de coûts sont visibles en particulier sur l'organisation des missions pour des biens plus vastes, des propositions d'inscription en série et transfrontalières, et des biens difficiles d'accès. Pour la seule année 2005, le surcoût ainsi engendré pour les missions représente 30 000 dollars EU, alors que le nombre de propositions d'inscription est pratiquement inchangé par rapport à 2004. Les experts qui réalisent ces missions les préparent avec le plus grand soin et remettent des rapports de plus en plus complets qui demandent l'étude de dossiers d'inscription de plus en plus complexes, des recherches complémentaires, des contacts avec d'autres experts, etc.. Jusqu'alors, ces experts ont toujours réalisé ces missions sur la base du bénévolat. L'ICOMOS ne peut constamment faire appel à des experts non rétribués, et devra dorénavant les rémunérer au prorata du nombre de jours passés en mission à hauteur d'un minimum de 200 dollars EU par jour. Il faut également noter que l'examen de chaque proposition d'inscription nécessite des recherches documentaires et consultations avec des spécialistes externes dans des domaines bien précis. Cette démarche doit être menée de manière systématique et le Comité du patrimoine mondial doit pouvoir compter sur la contribution des meilleurs spécialistes.
18. La Commission d'experts de l'ICOMOS, qui examine chaque année les propositions d'inscription, est composée d'un grand nombre d'experts qui viennent à Paris et passent plusieurs jours à étudier les propositions d'inscription en prenant sur leur temps, et à leur frais. Cet état de fait engendre souvent une faible représentativité géographique de la Commission, et induit que nous ne pouvons pas assurer la participation des experts les plus appropriés.
19. L'examen des demandes d'assistance internationale soumises par les Etats Parties au titre du fonds du patrimoine mondial est un exercice qui connaît un développement majeur ces dernières années. Il mobilise des compétences qui méritent désormais d'être indemnisées à hauteur de 130 dollars EU par demande examinée. A ce jour, l'ICOMOS réalise cette activité à titre bénévole.
20. Enfin, depuis 1997, un pourcentage déterminé du contrat de l'ICOMOS est dévolu directement à l'Organisation consultative sous la rubrique «coûts

indirects». Ce pourcentage représente l'ensemble des coûts induits par la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Ce pourcentage est passé de 20% en 1997 à 10% en 2003 alors que dans le même temps, les dépenses globales de l'ICOMOS ont suivi une augmentation constante. Il apparaît nécessaire de rééquilibrer cette tendance et de ramener ce pourcentage à un minimum de 12%, ce qui représente environ une augmentation de 10 000 dollars EU sur le budget général annuel.

Tableau 3 : Analyse du financement annuel des services de conseil de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial

Chiffres donnés en dollars EU

<u>CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL</u> <u>2004</u>	PAYÉ UNESCO Contrat 2004	NON PAYÉ	TOTAL
1. Evaluation propositions inscription			
a- Coordination (Conseillers)	59 000	0	59 000
b- Missions (experts à 200 dollars EU /jour)	62 000	22 000	84 000
c- Personnel	131 000	0	131 000
d- Préparation et reproduction documents	56 500	0	56 500
e- Surcoût lié à la complexité des biens		30 000	30 000
f- Assistance externe pour finaliser les évaluations		7 500	7 500
Sous-total Evaluation propositions inscription	308 500	59 500	368 500
2. Réunions statutaires et autres			
Comité du patrimoine mondial / Réunions Organisations consultatives	20 500	0	20 500
Réunion Commission	15 000	42 000	57 000
3. Stratégie Globale			
Stratégie globale	30 000	0	30 000
Analyse de la Liste du patrimoine mondial	15 000	0	15 000
4. Services de conseil			
Examen des demandes d'assistance internationale (65 en 2004): 130 dollars EU chaque	0	8 500	8 500
5. Frais généraux			
Coûts indirects (Bureau & Divers)	51 000	10 000	61 000
TOTAL	440 000	120 000	560 000

21. Pour l'exercice biennal 2006-2007, nous avons établi un budget de 965 000 dollars EU qui ne tient pas compte du surcoût induit par les missions plus complexes (30 000 dollars EU par an) et les charges mentionnées ci-dessus.

Pour tenir compte des charges énumérées dans le tableau ci-dessus, il faudrait rajouter 120 000 dollars EU par an soit 240 dollars EU sur l'exercice biennal 2006-2007.

22. Pour l'exercice biennal 2004-2005, il nous a été alloué 876 500 dollars EU. Pour l'exercice biennal 2006-2007, il serait souhaitable que le budget s'élève à $965\ 000 + 240\ 000 = 1\ 205\ 000$ dollars EU, ce qui représente une augmentation de 37,5% par rapport à l'exercice biennal 2004-2005.
23. En référence aux conclusions de l'Analyse de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives réalisée par l'ICOMOS et aux décisions de la 28e session du Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS élabore un programme d'activités qui sera soumis à la prochaine session du Comité en 2005 et dont les coûts ne sont pas inclus dans le budget proposé pour 2006-2007.

IV. Considérations sur le budget de l'ICCROM

24. L'ICCROM, en tant qu'Organisation consultative auprès du Comité du patrimoine mondial, a apporté son concours de manière très diversifiée à la *Convention du patrimoine mondial*. Ces dernières années, les demandes de travail à titre d'Organisation consultative ont augmenté car il y a eu davantage de réunions statutaires, plus de développement scientifique inspiré par la *Convention* et un surcroît de travail dû à l'amélioration de l'administration et de la mise en œuvre de la *Convention* (révision des *Orientations*, Etablissement de rapports périodiques, Stratégie globale, etc.).
25. La liste suivante résume les domaines dans lesquels les collaborateurs de l'ICCROM ont passé du temps pour fournir des services de conseil au Comité du patrimoine mondial :
 - participation à des réunions statutaires ;
 - participation à des réunions de planification et réunions scientifiques ;
 - études de demandes d'assistance technique ;
 - élaboration de la Stratégie globale de formation ;
 - contribution à des questions scientifiques et études en ce domaine ;
 - coordination générale et préparation de la documentation pour le Comité
26. Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'ICCROM va recevoir au total 94 600 dollars EU du Comité du patrimoine mondial pour sa participation en tant qu'Organisation consultative. Ce financement couvre les frais de voyages pour les réunions statutaires, réunions de planification et certaines réunions scientifiques, les services professionnels de consultants extérieurs appartenant au réseau de l'ICCROM et chargés de représenter l'Organisation à certaines réunions scientifiques, ainsi que les frais occasionnés par l'appui à temps partiel à l'organisation du travail de l'ICCROM concernant le patrimoine mondial.
27. En outre, l'ICCROM met à disposition un grand nombre d'heures de travail pour le travail relatif au patrimoine mondial. En 2003, dernière année pour

laquelle on puisse faire un état comptable complet, les collaborateurs suivants de l'ICCROM ont participé à divers aspects de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* :

- Nicholas Stanley-Price, Directeur général
- Herb Stovel, Coordonnateur du patrimoine mondial / Directeur d'Unité, Habitat patrimonial
- Joseph King, Responsable en chef de projet
- Kumiko Shimotsuma, Responsable de projet
- Sonia Widmer, Assistante administrative

28. L'estimation du temps passé par les collaborateurs de l'ICCROM pour le patrimoine mondial en 2003 est présentée dans le Tableau 4 ci-dessous :

Activité	Nombre total de journées-personnel
Participation aux réunions du Bureau et du Comité, aux réunions des Organisations consultatives et à d'autres réunions et activités préparatoires, et préparation des pièces justificatives.	68 journées-personnel
Participation à l'étude des demandes d'assistance internationale	27 journées-personnel
Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie globale de formation	20 journées-personnel
Participation à l'étude de questions et thèmes scientifiques concernant directement le Comité du patrimoine mondial	24 journées-personnel
Coordination générale et préparation des rapports	44 journées-personnel
Nombre total de journées-personnel	183 journées-personnel = 31 550 dollars EU

29. En tenant compte de la participation des différents niveaux de personnel, l'ICCROM a estimé qu'en 2003, sa contribution non payée avait été de 31 550 dollars EU pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

30. De plus, l'ICCROM a travaillé en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial à l'exécution de nombreuses activités et programmes de formation en vue d'améliorer la conservation de sites du patrimoine mondial. Ainsi, par exemple, en 2003, le Fonds du patrimoine mondial a versé 100 000 dollars EU et l'ICCROM 122 796 dollars EU pour l'exécution du programme AFRICA 2009 sur la conservation de biens du patrimoine immobilier (dont des biens du patrimoine mondial) en Afrique. L'ICCROM a également pu utiliser un montant complémentaire de 995 000 dollars EU provenant d'autres sources pour réaliser ce programme.

31. Contrairement à l'UICN et à l'ICOMOS, l'ICCROM ne s'occupe pas des propositions d'inscription ; il joue également un rôle moins important concernant les rapports sur l'état de conservation des biens. Néanmoins, le développement des activités associées à la *Convention*, bien que positif, a aussi eu une incidence en termes de journées de travail de l'ICCROM, ainsi qu'en termes de frais administratifs et de communication.

32. Pour ce qui est de l'exercice biennal 2006-2007, l'ICCROM va continuer à mettre à disposition des journées de travail selon les besoins, pour remplir ses obligations d'Organisation consultative auprès du Comité du patrimoine mondial. L'ICCROM doit également prendre en compte le fait, qu'étant donné l'augmentation de la demande de réunions scientifiques et de planification associées au patrimoine mondial, il devra dépendre de plus en plus de son réseau extérieur d'experts. Utiliser ce réseau aura des implications en termes de coût. L'ICCROM reconnaît aussi que la baisse permanente du dollar américain par rapport à l'Euro a posé des problèmes car la plupart des dépenses sont effectuées en Euros.

33. C'est la raison pour laquelle l'ICCROM demande une augmentation de 5 % pour l'exercice biennal 2006-2007 (ce qui signifie passer de 94 600 à 99 330 dollars EU). L'ICCROM reconnaît cependant les pressions actuelles auxquelles doit faire face le Fonds du patrimoine mondial et serait tout à fait disposé à discuter plus amplement de cette question.

Proposition de projet : Une meilleure gestion du patrimoine grâce à de meilleures données : Inventaire rétrospectif des biens inscrits et développement d'un serveur de cartographie amélioré

I. Contexte

Depuis l'inscription des premiers biens sur la Liste du patrimoine mondial en 1978, les informations demandées pour chaque site dans les dossiers de proposition d'inscription ont considérablement changé. Les dossiers acceptés autrefois, souvent sans carte ni indication des limites du bien protégé, ne correspondent plus aux besoins actuels des Etats parties, du Centre du patrimoine mondial ou du bien proprement dit pour suivre l'évolution de l'état des biens. Les propositions d'inscription peuvent être incomplètes pour les raisons suivantes :

- absence des données de base nécessaires pour identifier les biens, les protéger et suivre l'évolution de leur état, en particulier des cartes montrant les limites, les zones tampons des biens, des déclarations de valeur justifiant l'emploi de critères spécifiques, ainsi que d'autres éléments standards des propositions d'inscription actuelles ;
- absence d'informations d'identification pour les biens désormais considérés comme des biens « en série » (deux biens ou plus appartenant au même groupe thématique mais non reliés géographiquement) ;
- modification du dossier de proposition d'inscription après la première soumission soit à la demande de l'Etat partie, soit sur suggestion du Secrétariat, des Organisations consultatives ou du Comité du patrimoine mondial ;
- certains documents, notamment les cartes de grand format et d'autres documents graphiques n'ont pas été tirés des archives du Centre de documentation UNESCO-ICOMOS pour le patrimoine mondial, lors de la création du Centre du patrimoine mondial en 1992.

Ces lacunes limitent la capacité du Centre à assister les biens du patrimoine mondial et compromettent les résultats du processus de rapport périodique demandé par la 29e Conférence générale de l'UNESCO (1997) et approuvé par le Comité du patrimoine mondial en 1998. Pour toutes ces raisons, le personnel du Centre du patrimoine mondial doit fréquemment prendre des décisions basées sur des informations incomplètes concernant la véritable nature des biens inscrits. Trop souvent, des missions sont effectuées sur les biens sans connaissance précise de leur nature ou de leur étendue géographique. On perd ainsi la possibilité d'attirer à temps l'attention de l'Etat partie sur ces lacunes.

II. Inventaire rétrospectif

Ce programme propose un inventaire rétrospectif des dossiers de proposition d'inscription des biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 1998, quand l'unité de documentation du Centre du patrimoine mondial a commencé à réaliser un inventaire de toutes les propositions d'inscription reçues. Il permettra de repérer les omissions critiques ou les pertes par rapport aux dossiers des biens inscrits. En particulier, il permettra d'établir la présence ou l'absence de cartes, leur qualité, la définition des délimitations, la superficie en hectares de chaque bien, la nature (aire unique, en série, linéaire, etc.) du bien inscrit et des éléments qui le composent. Il permettra également de discerner les déclarations du Comité du patrimoine mondial ou des Organisations consultatives qui peuvent être considérées comme les éléments d'une « déclaration de valeur ».

Ces informations feront désormais partie des données de base utilisées lors de l'exercice de Rapport périodique et des missions de suivi demandées par le Comité du patrimoine mondial.

III. SIG et composante de cartographie publique

Connaître la taille et les dimensions des biens du patrimoine est primordial pour leur protection, ainsi que pour leur gestion efficace aux niveaux international, national et local. Pour l'inventaire rétrospectif, le Centre du patrimoine mondial numérisera les cartes dont il dispose actuellement, en demandant le cas échéant de nouvelles cartes, afin de pouvoir constituer un inventaire numérique de toutes les limites des biens du patrimoine mondial. Le nouveau site Internet du patrimoine mondial sera amélioré pour héberger un serveur de cartographie capable d'afficher les limites de tous les biens du patrimoine mondial. Cette possibilité d'afficher et de partager des données relatives aux limites des biens permettra à d'autres agences d'intégrer les limites des biens du patrimoine mondial dans leurs efforts d'aménagement du territoire et dans la prévention des catastrophes naturelles.

Le moyen le plus efficace de réparer les omissions ou pertes étant de demander ces informations aux Etats parties dans le cadre de l'exercice de Rapport périodique, le travail sera entrepris région par région. A titre de projet pilote, la région actuellement étudiée dans le cadre du premier cycle de Rapports périodiques (2001-2006), l'Europe/Amérique du Nord, est déjà en cours d'étude. Lors du second cycle (dates à déterminer), l'inventaire rétrospectif exploitera les données soumises lors du premier cycle.

Sur la base du rapport d'inventaire, des demandes séparées seront adressées aux Etats parties en spécifiant précisément les informations demandées. Si des cartes sont demandées, les coordonnées de l'organisme de cartographie national à contacter et les échelles nécessaires seront précisées.

On estime qu'un faible pourcentage d'Etats parties pourrait avoir besoin d'assistance technique pour répondre aux demandes de données cartographiques. Le projet prévoit que 10-20 % des Etats parties pourraient ne pas être en mesure de répondre sans aide.

Des fonds pour des missions techniques seront mobilisés, en combinant dans la mesure du possible cette aide avec les missions déjà programmées.

Le projet s'appuiera sur les données recueillies lors du premier cycle de Rapports périodiques, en les intégrant dans l'actuelle base de données des biens inscrits.

IV. Serveur de cartographie en ligne

Il est prévu au second semestre 2005 de doter l'actuel site Internet du patrimoine mondial d'un serveur de cartographie en ligne avec l'aide d'ESRI, un des leaders mondiaux dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et la cartographie en ligne. Une contribution en nature est pour le moment recherchée pour le logiciel et le support requis.

V. Calendrier

La phase pilote du projet, qui couvre l'Europe et l'Amérique du Nord, a débuté en novembre 2004 et s'achèvera en avril 2005. Les phases ultérieures seront menées parallèlement aux quatre premières phases du second cycle de Rapports périodiques, comme indiqué ci-après :

Phase I (pilote)	Europe/Amérique du Nord, cycle 1	novembre 2004 - avril 2005
Phase II	Etats arabes, cycle 2	Dates en cours de discussion
Phase III	Afrique, cycle 2	" " "
Phase IV	Asie / Pacifique, cycle 2	" " "
Phase V	Amérique latine et Caraïbes, cycle 2	" " "